

LA GOUVERNANCE DES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DANS LA VILLE D'UVIRA EN RD CONGO

Introduction

Dieudonné MUHINDUKA
Di-KURUBA,
Professeur,
Université Catholique
de Bukavu (UCB),
Université
Évangélique en
Afrique (UEA).
celiadeo@yahoo.fr

Lucien WAND'ARHASIMA
Chef de Travaux,
Institut Supérieur de
Développement Rural
de Bukavu.
Doctorant à
l'Université
de Yaoundé-1,
Cameroun.
lucienwand@gmail.com

Dans son ouvrage *L'économie verte. Comment sauver notre planète*, Philippe Jurgensen touche le fond de la gouvernance des ressources environnementales au niveau mondial. Il souligne :

Nous surexploitions les ressources d'une planète qui n'en peut plus. La flambée des prix de l'énergie et des aliments traduit ce risque d'épuisement. La désertification, les pénuries d'eau, le recul de la forêt ou de la biodiversité ajoutent leurs effets. Le changement climatique en cours est [...] la plus sérieuse "arme de destruction massive". Une pollution envahissante répand des produits nuisibles pour notre santé, dans notre air, notre eau, notre sol, provoque cancer, maladies respiratoires ou troubles de la reproduction. [...] Difficile de rester inerte face à l'accumulation de toutes ces menaces. [...] Sans exclure [...] l'engagement individuel et les initiatives citoyennes partout dans le monde, c'est à l'échelle mondiale qu'un changement d'attitude profond s'impose¹.

Cette formulation retenue met en évidence combien sérieux est le problème environnemental à résoudre pour le monde. C'est pourquoi, dans cette ligne de solution, on peut partager sans réserve l'approche – normative – de Philippe Jurgensen de la gouvernance comme l'invention et l'application d'une économie respectueuse de l'environnement, donc d'une économie verte². Il nous semble que, de ce point de vue, la gouvernance soit à juste titre assimilable à la politique publique dans son sens restreint : viser à résoudre un problème public, qui est celui d'assurer le développement durable comme bien public mondial. Aussi, pourrait-on, dans le cas restreint, faire aussi référence à la notion de « bon emploi des richesses environnementales ».

1 Philippe JURGENSEN, *L'économie verte. Comment sauver notre planète*, Paris, Odile Jacob, 2009, p. 9.

2 *Ibid.*, p. 10.

Abordée sous ce prisme des politiques publiques, l'alerte faite par Philippe Jurgensen traduit bien l'essence de la gouvernance que Patrick Le Galès³ désigne comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts discutés et définis collectivement.

Cette définition s'avère particulièrement pertinente dans le contexte de cette étude, dès lors que la question environnementale est présentée comme une affaire non seulement des « gouvernants », mais aussi celle de l'ensemble de la communauté. Cela implique donc d'identifier les parties prenantes ou différents acteurs (à toutes les échelles) ayant un impact sur l'environnement et leurs rôles respectifs. Ce qui permet de formuler des recommandations ciblées. C'est dans ce sens que cette précieuse terminologie sert de grille de lecture à la suite de cette notice.

Si l'on aborde la question de la gouvernance comme Yves Petit pour qui « l'environnement [...], qui prend en considération l'homme dans son milieu naturel et artificiel, relève d'une approche de plus en plus anthropocentrique »⁴, il apparaît que cette notice est à l'intersection de deux courants théoriques, le culturalisme d'une part et l'institutionnalisme, de l'autre. Pendant que le premier courant illustre le comportement civique (éthique) à l'égard de l'environnement, le deuxième met en avant le rôle des institutions pour modeler le comportement économique et social des individus, avec des réglementations adaptées.

Prenant appui sur la documentation, la cognition, l'observation, les entretiens avec des collègues enseignants-chercheurs, nous abordons la problématique de notre réflexion en trois points, traduisant de ce fait son caractère pédagogique en plus de l'appel à l'action qui en ressort. Il s'agit successivement (I) de la présentation sommaire de l'« Espace Ville d'Uvira », (II) de la perspective de la gouvernance des richesses environnementales dans l'« Espace Ville d'Uvira », et (III) de la perspective de l'utilité de la conscience de responsabilité de l'éducation sur la gouvernance environnementale.

1. Présentation sommaire de l'«Espace Ville d'Uvira »

De façon générale, pour comprendre les aspects géographie, démographie, économie, culture et transport, qui constituent les axes de cette présentation, au moins trois documents peuvent être éclairants : celui d'A. Moeller⁵, de G. WEIS⁶, ainsi que d'Augustin Ramazani Bishwende et Dieudonné Muhinduka Di-Kuruba⁷.

3 Patrick LE GALÈS (éd.), *Gouvernement et gouvernance des territoires*, Paris, La Documentation française, 2006, p. 5.

4 Yves PETIT (dir.), *Droit et politiques de l'environnement*, Paris, La documentation Française, 2009, p. 6.

5 A. MOELLER, *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la province orientale du Congo belge*, Bruxelles, Librairie FALK Fils, 1936.

6 G. WEIS, *Le pays d'Uvira. Étude de géographie régionale sur la bordure du Lac Tanganyika*, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1959.

7 Augustin RAMAZANI BISHWENDE et Dieudonné MUHINDUKA DI-KURUBA (dir.), *Les Bavira*

1.1. Aspect géographique

Découvrons la carte ci-après pour donner une première idée du contexte géographique de cette communication.

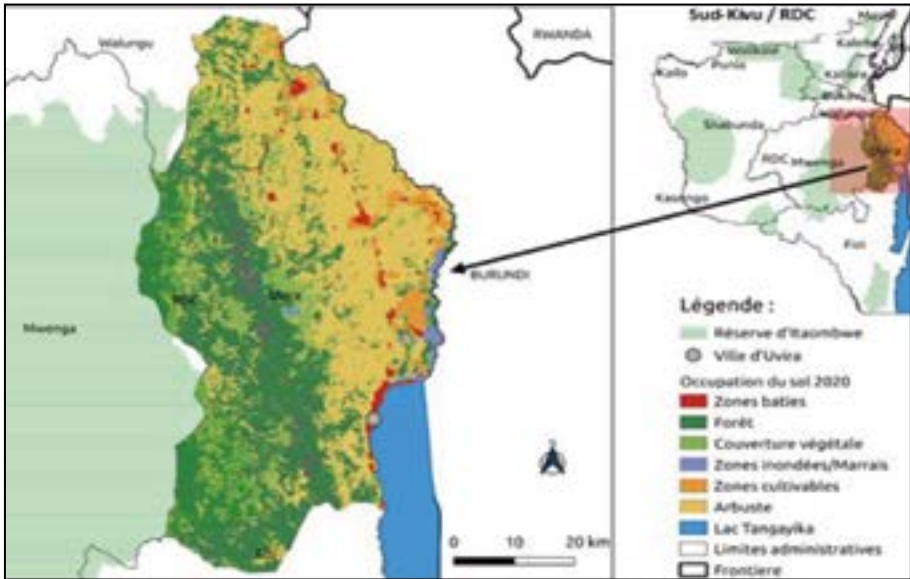


Figure 1. Occupation du sol en territoire et ville d'Uvira (2020)⁸.

Par « Espace Ville d'Uvira », il faut entendre la Ville d'Uvira -dont le statut initial remonte au décret N°13/030 du 13 juin 2013 - et son hinterland. En ce qui concerne plus particulièrement la Ville d'Uvira, cœur dudit espace, elle est située entre 3°21' et 3°27' de latitude sud et entre 29°7' et 29°12' de longitude est⁹. Elle est limitée au Nord par la rivière Kawizi, au Sud par la rivière Zengeza, à l'Est par le lac Tanganyika et à l'Ouest par une chaîne de montagnes de Mitumba. L'« Espace Ville d'Uvira » est composé de trois Communes : (i) Commune de Mulongwe, (ii) Commune de Kalundu, et (iii) Commune de Kavimvira.

Du fait que l'« Espace Ville d'Uvira » soit globalement une plaine se situant au piedmont, son paysage est naturellement façonné, en saison de pluie, par des torrents d'eaux charriant sable et pierre dans une région du rift. Cette région se distingue également par une tectonique très active qui, par des séismes, contribue souvent au déclenchement, parfois retardé jusqu'à l'arrivée des pluies, de glissements de terrain et d'autres formes de mouvements de masse. Ces rivières se frayent une sortie et dégagent la vallée par incision verticale et latérale ou par un vrai déplacement du lit de rivière.

du Sud-Kivu (RDC). Histoire, culture et renaissance, Paris, L'Harmattan, 2018.

8 Source : Image adaptée de OSM et ESRI 2020, Land Cover, <https://www.esri.com>, consulté le 2 juillet 2022.

9 L. ILUNGA, « Étude des sites majeurs d'érosion à Uvira (RD Congo) », *Geo-eco-trop*, 2006, 30 (2), pp. 1-12

Par ailleurs, l'analyse topographique des photos aériennes de 1959 met en évidence le fait que l'« Espace Ville d'Uvira », comme cœur d'Uvira, est une plaine alluviale coincée entre le lac Tanganyika à l'Est et les escarpements de la faille occidentale du lac Tanganyika à l'Ouest. Cet espace ainsi défini est traversé de l'Ouest à l'Est par trois cours d'eau majeurs – la Kavimivira au Nord, la Mulongwe au Centre et la Kalimabenge au Sud – qui, non seulement affluent le lac Tanganyika, mais aussi divisent cette plaine en quatre parties : la plaine septentrionale au Nord de la Kavimivira, la plaine médiane septentrionale entre la Kavimivira et la Mulongwe, la plaine médiane méridionale entre la Mulongwe et la Kalimabenge et la plaine méridionale au Sud de la Kalimabenge¹⁰. Somme toute, l'« Espace Ville d'Uvira » est traversé de l'Ouest à l'Est par des cours d'eau réguliers se jetant dans le lac Tanganyika : Kawizi, Kavimivira, Mulongwe, Kalyamabenge et Zengeza ; et plusieurs autres coulant en intermittence en saison de pluie.

Concernant le climat et le sol, une démarche plus globale conduit à affirmer que le climat dans l'« Espace Ville d'Uvira » est tropical humide à deux saisons, pluvieuse et sèche. Par ailleurs, le sol dans cet espace est très sablonneux, par endroits sablo-limoneux, rarement argilo-sablonneux.

En dépit de cette abondance des ressources naturelles, le système productif agricole reste précaire et largement tourné vers l'extérieur, signifiant par-là que le solde de la balance commerciale est déficitaire.

1.2. Aspect démo-économie

Les premiers occupants de l'« Espace Ville d'Uvira », après les Négrilles ou Pygmées, sont les Bavira et les Barundi. Les premiers sont des descendants des peuples établis dans l'actuel « Grand-Katanga », qui émigrèrent vers le Nord. Les seconds, venus du Burundi, se sont installés dans ce que l'on appelle « plaine de la Ruzizi ».

Signalons que, certes en raison de sa position géopolitique stratégique, l'« Espace Ville d'Uvira » se trouve en face de la ville de Bujumbura et cela en fait la métropole des chefferies et territoires administratifs environnants, du Nord comme du Sud. En outre, séparé de la Tanzanie par le lac Tanganyika, cet espace subit historiquement des migrations en provenance des pays, chefferies et territoires environnants et vice-versa. De manière générale, les liens historiques particuliers avec la Tanzanie et le Burundi lui permettent de saisir les opportunités que lui offrent leurs marchés.

Cette position stratégique a contribué à faire de cet espace une ville cosmopolite. Ainsi, cet espace a-t-il été un passage obligé pour le

10 Philémon BAHUSA SHISHI, *Identification des parcelles enregistrées dans les 10 mètres de rive et son impact sur l'avenir de la population d'Uvira. Cas de la rivière Kalimabenge dans la ville d'Uvira*, Travail de fin d'étude, École nationale du cadastre et des titres immobiliers/Sud-Kivu, année académique 2019-2020. (Inédit).

mouvement d'occupation arabe du Kivu (Territoires d'Uvira et Fizi, Maniema et Mwenga-Shabunda) et du Nord-Katanga à partir de la Tanzanie et se servant du port Kabengwa-COOPELA (au Sud d'Uvira) et du port Mushimbakye au Sud-Est de Baraka. Cette position stratégique a aussi servi à l'établissement des Belges pour l'occupation totale du Sud-Kivu, partant du poste d'Iyombe (actuellement Itara-Luvungi) à celui de Nyangezi, avant d'atteindre Nyalukemba (Bukavu). Enfin, on sait que les guerres à répétition observées dans l'ensemble de l'Est de la RD Congo depuis 1994 avec l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo (AFDL) contribuent au dépeuplement de la région et, par ricochet, à l'explosion démographique dans les milieux urbains, en l'occurrence, l'« Espace Ville d'Uvira ».

1.3. Aspect culture

Les peuples autochtones de l'« Espace Ville d'Uvira », les Bavira, sont caractérisés par une culture par essence de solidarité, de pêche et agriculture, et une culture écologique ou environnementale « verte ».

Depuis la fin de la Conférence de Berlin, la RD Congo a globalement vibré au rythme de deux exercices de gouvernance environnementale, belge et congolo-zaïro-congolais. Sous l'EIC-Congo belge, les Belges confortent et renforcent la gouvernance environnementale vira de conservation et protection de l'environnement. L'on peut noter la rationalité de cette gouvernance dans l'« Espace Ville d'Uvira » de la manière qui suit :

- d'une part, dès 1894, l'État Indépendant du Congo fait d'Uvira le point de départ de son administration au Kivu, qui deviendra la capitale provinciale jusqu'en 1914¹¹. À l'instar des esclavagistes, l'homme colonial a choisi de manière rationnelle les sites d'implantation aussi bien de leurs habitations et des bâtiments administratifs que des commerces et activités industrielles. Uvira est retenu comme « espoir et pôle de développement pour les populations du littoral du Tanganyika et de la plaine de la Ruzizi », reconnaît Bishikwabo ;
- d'autre part, les Belges ont consolidé le paradigme culturel écologique ou environnemental d'une exploitation populaire réglementée des rivages du lac et des cours d'eau, afin de s'assurer la conservation et la préservation des richesses environnementales, sans aucune entrave inutile à leur exploitation. Ils ont procédé à la plantation des manguiers (et autres arbres fruitiers comme antiérosifs, ombrageux, etc.) qui embellissent la ville d'Uvira¹².

11 Anatole BISHIKWABO CHUBAKA, *Aux origines de la ville d'Uvira selon les explorateurs et les pionniers de la colonisation belge au Zaïre (1840-1914)*, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, Journal article, vol. 37, n°1 (1987), 1987, pp. 83-126. <https://www.jstor.org/stable/41968746>.

12 Lire aussi le projet de WWF-UVIRA, financé par PNUD-FEM, dirigé par le Professeur Charles KAHINDO, visant à lutter contre la sédimentation des bassins versants des rivières Mulongwe, Kalyamabenge et Kigongo et, partant, du lac Tanganyika, par l'agroforesterie : manguier, goyavier, avocatier, oranger, etc.

1.4. Aspect transport

L'occupation coloniale est intervenue au moment où les pistes des animaux et des pirogues de fortune sur le lac Tanganyika orientaient la circulation dans les entités. L'occupation coloniale mit alors rapidement dans son agenda des programmes de réalisation des travaux d'exploitation agricole et de construction de grandes infrastructures¹³. Il s'agit notamment, outre des routes de liaison des postes administratifs dans les escarpements montagneux¹⁴, du chemin de fer Kalundu/Uvira-Kamanyola (cf. figure 2) par la *Compagnie des Chemins de fer du Kivu* (Cefaki). Et ceci, dans la logique aussi bien de mise en valeur des ressources du Congo¹⁵ que de s'en servir comme frontière entre la zone d'habitation et la zone riveraine du lac Tanganyika, sans doute dans le but de protéger son littoral, avec sa biodiversité. En son temps, le lac Tanganyika connaissait des montées des eaux qu'il fallait aussi éviter¹⁶.

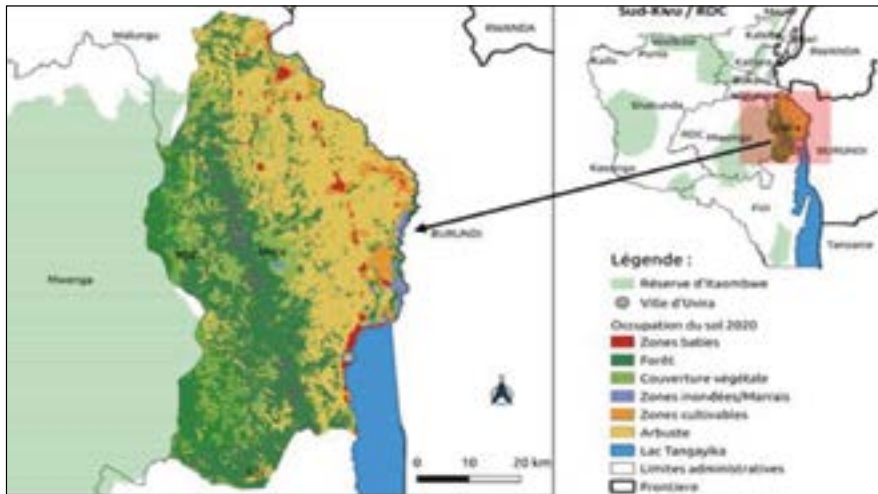


Figure 2. Image du chemin de fer Uvira-Kamanyola reliant le port de Kalundu à Kamanyola¹⁷.

Ce chemin de fer est arrivé à Kamanyola le 20 décembre 1931¹⁸. Il a déjà disparu de suite de l'occupation anarchique de l'espace, bien entendu consécutive à la faillite de l'État. C'est d'ailleurs le cas de beaucoup d'autres infrastructures d'intérêt tant national qu'international.

13 A. LANDEGHEM, « Culture du coton et problème des transports au Congo belge », *Société belge d'études et d'expansion*, n° 86, octobre 1932, pp. 270-273.

14 E. DEVROEY et R. VANDERLINDEN, *Le lac Kivu*, Mémoire, Institut Royal Colonial Belge, 1939, p. 98.

15 André HUYBRECHTS, *Transports et structures de développement au Congo. Étude d'un progrès économique de 1900 à 1970*, Paris-La Haye, Mouton et IRES, Tome 1, 1970.

16 A. LEVERER, *L'exploitation des transports au Congo pendant la décennie 1959-1969*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer Classe des Sciences Techniques, N.S., XVI - 8, 1970.

17 Source : Images d'archives adaptées d'Anonyme, *Ligne de chemin de fer entre Uvira et Kamanyola*, <https://www.flickr.com>, consulté le 28 octobre 2022.

18 *Ibid.*, p. 81 ; E. DEVROEY et R. VANDERLINDEN, *op. cit.*, p. 69.

2. Perspective de la gouvernance des richesses environnementales dans l'« Espace Ville d'Uvira »

L'histoire renseigne qu'après l'installation du peuple vira à Kabungulu (socle de la ville d'Uvira), son opinion publique est au cœur de la gouvernance des richesses environnementales. On l'a toujours connue (opinion publique) redoutant dans son ensemble vivre dans les rivages des cours d'eau et du lac Tanganyika. C'est probablement dans le souci plutôt de préserver et de conserver leurs richesses environnementales que seulement celui de redouter leurs crues.

Sous le Congo postcolonial ou indépendant, on assiste au processus de déstructuration de l'œuvre coloniale de la gouvernance environnementale. Il en résulte des occupations anarchiques envahissant le littoral du lac et les berges des rivières avec atteinte aux services écosystémiques, à la biodiversité littorale et de sa zone de frayère (c'est-à-dire les milieux de reproduction des poissons). Parfois, on a été témoins des scènes désolantes des personnes pourchassées par des animaux, même dans des avenues, explique le chef de l'Avenue 4 janvier au quartier Mulongwe, en plein centre-ville d'Uvira :

« Nous n'avons plus l'espoir de récolter nos cultures maraichères (haricots (*Phaseolus vulgaris*), amarante (*Amaranthus*), maïs (*Zea mays*), patate douce (*Ipomoea batatas*) et autres légumineuses) à cause des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) qui quittent le lac pour ravager nos cultures, les broutant et les piétinant »¹⁹, regrette Madame Amunazo Kojolo à Kilomoni. La figure ci-après illustre bien cette situation.



Figure 3. Hippopotame poursuivant un homme à UVIRA dans le conflit Homme-Nature²⁰.

¹⁹ Quartier de la ville d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, à l'Est de la RD Congo.

²⁰ Source : Gaius SHABILEMBA, Patient DEBABA LUFIRA, David AKANA, RDC : *hommes et hippopotames se disputent le littoral du lac Tanganyika*, 2016, <https://www.infocongo.org/fr/rdc>, consulté le 28 octobre 2022.

A contrario, Elisée Kitabwira²¹ renchérit : « La population d'Uvira ne devrait pas se plaindre des menaces d'hippopotames ». C'est elle qui détruit et perturbe l'environnement de ces animaux. Enfin, Bernardin Djumapili et Jimmy Shekahogo²², préconisent la délocalisation des anarchistes et le respect de 100 m²³ des rives du Lac Tanganyika, bien que les présumés anarchistes rejettent la responsabilité sur les services du cadastre et des titres fonciers.

Pour Rostand Mana, « l'État congolais, à travers le Ministère de l'environnement et de la conservation de la nature et d'autres services techniques, doit prendre des mesures nécessaires pour protéger ses citoyens et ses animaux »²⁴.

Face aux conflits Homme-Faune aquatiques (prédateurs, hippopotames, crocodiles, etc.) et aux conflits Homme-Flore, illustrés par la figure ci-contre et aux destructeurs forestiers (déboisement), il y lieu d'adapter le modèle de « *multi-agents intégrés* » dans un *cadre socio-écologique* de Piedallu²⁵.

On assiste, enfin, dans la gestion de la ville d'Uvira, à des guerres symétriques ou hybrides, couvrant « un domaine de ni paix-ni guerre, proche de la guerre froide sans en revêtir la dimension, le semi-conventionnel. Très organisé sous les allures de la confusion, l'affrontement hybride se développe en utilisant l'irréparable, l'innommable [...], en somme un conflit intercalaire entre la crise et la guerre, entre supra-crise et infra-guerre [...] par des acteurs de nature hétérogène, combinant des formes symétriques et asymétriques »²⁶.

Il est évident que tout le monde doit être mobilisé pour cela. Et ce, au point que chacun, en ce qui le concerne, soit capable de dénoncer les maux qui gangrènent l'essor de la bonne gouvernance environnementale. Cependant, le grand pilotage doit provenir de l'État qui doit bien définir les normes et règles de conduite et y rester fidèle. La réussite de la mission conservatrice exige le bon choix et la formation des agents de l'administration publique et de l'ordre commis à la conservation. Le népotisme, le laisser aller, la complicité des agents commis à la conservation (cas des agents fonciers), le chevauchement institutionnel et juridique, etc., sont autant de vices

21 Président de l'ONG Action Sociale pour la Promotion Agricole et Défense des Animaux (ASPADA).

22 Le premier est le Conservateur des titres immobiliers et l'autre, le Responsable de la cellule de conservation à l'inspection de l'environnement à Uvira.

23 La loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau en son article 40 : « Les fonds riverains d'un cours d'eau ou d'un lac sont grevés, sur chaque rive, d'une servitude d'utilité publique d'une largeur de 100 mètres à partir des berges, dite servitude de libre accès, destinée à permettre la mobilité des engins de curage et d'entretien et à l'administration de l'eau d'installer des moyens de signalisation, de mesure et de relevé ».

24 Chef de programme chargé de la démocratie et bonne gouvernance de la nouvelle société civile congolaise à Uvira.

25 Blaise PIEDALLU, *Approche intégrative de la gestion des conflits homme-nature : le cas de l'ours brun en France. Environnement et société*, Université de Montpellier, 2016.

26 François GERE, « De la guerre asymétrique aux affrontements hybrides », in *Revue Défense Nationale*, 2015/9 (n°784), pp. 87-93. DOI : 10.3917/rdna.784.0087. URL : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2015-9-page-87>.

qui gangrènent la primauté du droit et donc de l'équité distributive dans l'application des normes et pratiques environnementales en RD Congo et partant à Uvira²⁷.

En conséquence, la non-prise en compte de la régulation, donc l'inaction – dans le sens restreint de la négligence et de la passiveté – tout naturellement comme par complicité, a conduit à la catastrophe écologique dont la preuve²⁸ sera évoquée dans la section suivante. En attendant toutefois d'y arriver, il apparaît naturel de penser à l'évidence de la déviation postcoloniale de la logique et du formalisme belge marquant leurs institutions :

Dans une large mesure, l'étude du passé de ce pays (entendez la RD Congo) permet d'expliquer les événements contemporains. Si l'histoire précoloniale explique [à tort ou à raison] le tribalisme, c'est la politique de Léopold II qui détermine la mise en valeur économique du pays, c'est le catholicisme flamand [et la guéguerre confessionnelle entre catholiques et protestants] qui influence le système éducatif, c'est la logique et le formalisme belges [sinon des états et peuples coloniaux en rapport de force] qui marquent les institutions²⁹.

Dans cette droite ligne, nous examinons à présent l'actualité sélective de la mal-gouvernance des richesses environnementales pratiquée en faveur de l'« Espace Ville d'Uvira », à travers l'anatomie, certes lapidaire, proposée ici et qui se réclame du prolongement de celle réalisée par Rachel Maivuno Odette³⁰. Depuis le début de l'ère postcoloniale, faut-il le rappeler, on vit l'intensification de l'occupation du littoral du lac Tanganyika. Il y a eu dépérissement entre 2002 et 2021 évalué à 160 ha de forêts primaires humides, ce qui représente une moyenne de 12% de sa superficie forestière totale. Sur 170 ha de couverture arborée (dont 0.384 ha pour Uvira-ville) existant en 2010, il y eu une perte évaluée à 684 ha en 2021, ce qui équivaut à 344 kt émissions de CO₂. Il y a eu une perte de 14.6 kha de couvert végétal entre 2000 et 2007, soit l'équivalent d'une diminution de 8.4% du couvert végétal 6.96 Mt d'émissions de CO₂³¹.

27 Lucien WAND'ARHASIMA L., *La gouvernance éthique des ressources en eaux transfrontalières: le cas du lac Tanganyika en Afrique*, Genève, Globethics.net-focus, n° 25, 2015, pp. 154-157.

28 Certes ici une preuve « orientée environnement » ; mais une preuve une preuve qui réconcilie l'environnement et l'économie est souhaitable.

29 Robert CORNEVIN, *Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours*, Bruxelles-Paris-Hayez, Académie Royale des Sciences d'Outre-mer, 1989, cité par USUNGO, *Op.cit.*, p. 11. Un peu de zèle de notre part et, ainsi, insinuer qu'il manque un dans cette analyse de Robert Cornevin la mise en évidence du rôle des entreprises comme troisième composante des 3 E – État, Église, Entreprise. Toutefois, par exemple, Bernard LUTUTALA, « Science, pouvoir et religion : la République Démocratique du Congo à la croisée des chemins », in A. MBATA MANGU, (éd.), *Revue Africaine de la Démocratie et de la Gouvernance*, numéro spécial, volume 3 et 4, 2017, p. 232, y revient-il en ces mots : « Ce rôle se passe de tout commentaire, tant le Congo était une colonie d'exploitation, et non de peuplement, qui se définit comme la périphérie du capitalisme international.

30 Rachel ODETTE MAIVUNO, *Les stratégies de résilience face aux risques d'inondation dans la ville d'Uvira : cas des communes urbaines*, Mémoire en économie de l'environnement, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université Evangélique en Afrique, année académique, 2020-2021.

31 GLOBAL FOREST WATCH, Evolution mondiale des forêts 2001-2021.

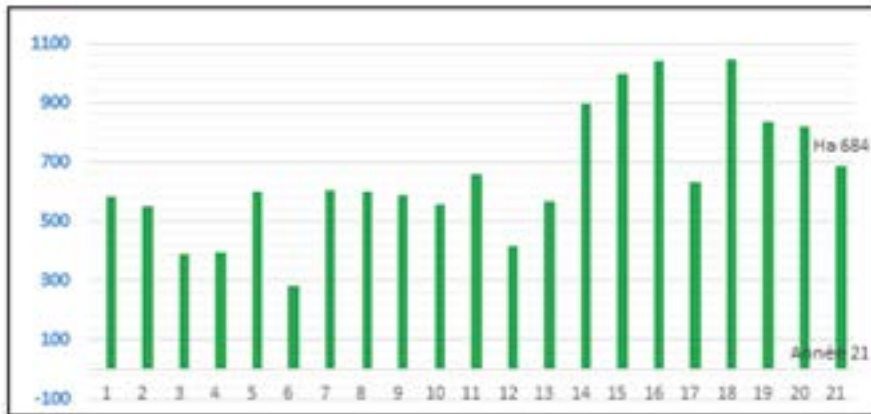


Figure 4. Évolution de la perte de couverture végétale à UVIRA 2001-2021³²

Par ailleurs, il se trouve que, comme on peut s'en faire une idée à l'aide des figures 5 et 6, on a vécu en quelque sorte une destruction et un dépérissement de la ville en général, et de ses quartiers en particulier, à la suite de la montée des eaux du lac et des rivières, entraînant des inondations des habitations et autres infrastructures. L'on se rappellera le bilan des dégâts des pluies diluviennes du 17/04/2020 à Uvira qui, par les crues de la rivière Mulongwe, ont causé la mort de 44 personnes, près de 200 blessées, plus de 3.500 maisons détruites soit plus de 77.790 personnes touchées ou sans abris avec 5.500 ménages. Des dizaines d'infrastructures socioéconomiques ont également été endommagées ; près de 280 000 personnes ont été privées d'accès à l'eau potable à la suite des dégâts sur le réseau de distribution d'eau³³.

Une autre illustration extrême est celle de la rivière Kalimabenge à Uvira. Cette dernière a, en février 2002, quitté son lit de 1959 et s'est creusée, en quelques heures, un nouvel exutoire au travers de la ville. Des maisons ont été détruites par millier et une cinquantaine de personnes ont trouvé la mort³⁴. Bien plus, les pratiques agricoles non viables et le déboisement entraînent l'érosion et les charges excessives de sédiment et d'éléments nutritifs dans le lac Tanganyika.

³² Source : GLOBAL FOREST WATCH, *Évolution mondiale des forêts 2001-2021*, <https://www.global-forestwatch.org/>, consulté le 29 octobre 2022.

³³ OCHA, *République Démocratique du Congo: Inondations à Uvira. Rapport de situation*, 2020, p. 3.

³⁴ J. MOEYERSONS, PH. TREFOIS, L. NAHIMANA, L. ILUNGA, I. VANDECASTEELE, V. BIYZIGIRO, S. SADIKI, "River and landslide dynamics on the western Tanganyika rift border, Uvira, D.R.Congo : diachronic observations and a GIS inventory of traces of extreme geomorphic activity", *Natural Hazards* 53 (2), 2010, pp. 291-311. DOI: DOI 10.1007/s11069-009-9430-z. (PR), https://www.africamuseum.be/publication_docs/Moeyersons_et_al_2009_Uvira.pdf, consulté le 30 octobre 2022.



Figure 5. Crues de la rivière Mulongwe en 2020 et ses dégâts collatéraux³⁵.

Quiconque observe l'actualité environnementale dans la ville d'Uvira, en 2020, constate la production du phénomène de récupération, par le lac et les cours d'eau, de leur lit et de leur littoral et berge (pour les cours d'eau) et des inondations causées aussi par les torrents d'eau venant des montagnes surplombant la ville. Nous avons vu la destruction des écoles ; des blessés et décès ; la dévastation de plus d'un millier d'hectares des cultures vivrières et maraîchères ; des pertes considérables d'articles ménagers essentiels et des maisons ; des stocks de vivres et d'autres biens de subsistance ; la destruction du réseau de distribution d'eau de la REGIDESO³⁶ ; la circulation routière interrompue entre la ville d'Uvira et celle de Bukavu, entre Bujumbura, Uvira et le territoire de Fizi ; l'affaissement des ponts Kawizi, Runingu et Sange.



Figure 6. Poussée des eaux du lac Tanganyika et pollution anthropique (domestiques, hospitalières et industrielles)³⁷.

³⁵ Source : OCHA, *Op. cit.*, p. 3.

³⁶ OCHA, *Ibidem*.

³⁷ Sources : Lucien WAND'ARHASIMA, *La gouvernance éthique des ressources en eaux transfrontalières* :

En bref, la détresse a été à la fois psychologique et collective face à une dynamique de résilience environnementale, que l'on a tendance à ne pas intégrer dans la vie et que l'on peut résumer par l'adage qui suit : « Chasser le naturel, il revient toujours au galop ». Pour éviter de vivre à la merci de la nature ou d'être surpris par elle (tableau 1), des actions anticipatives et préventives des catastrophes doivent être envisagées.

Tableau 1. Tendances lourdes les plus importantes observées des effets liés au changement climatique		
Espace	Effets	
Lac	Dilatation de l'eau du lac du fait de la chaleur et des perturbations du cycle des précipitations.	Montée du niveau du lac ; Accroissement du réchauffement ; Perturbation des écosystèmes marins ; Submersion des zones basses ou côtières.
Forêt, Agri-culture et Biodiversité	Modification des niches écologiques.	Perturbation des zones de frayères ; Migration des espèces animales et végétales, avec risque d'extinction d'une partie de la biodiversité.
Société humaine	Stress hydrique.	Émergences des maladies opportunistes ; Pertes des vies ; Problème d'approvisionnement en eau potable dans certains quartiers ; Refugiés du climat suite à l'inondation des zones basses ou côtières ; Perturbation de la circulation.

Serait-ce l'opportunité de la gouvernance, mieux de la bonne gouvernance environnementale ? Peut-être ! Mais, face à la corruption du personnel politico-administratif, au détournement des agents de l'État commis à son service, à la politique de l'autruche confrontée au népotisme, etc., bref tous les maux du mal-être de l'État congolais qui, faute d'éducation ou d'instruction, ne peut vivre que dans la mal-gouvernance, observée aussi dans le domaine environnemental. Car, bien que ce ne soit pas péremptoire d'affirmer que la plupart de ceux qui ont étudié, soit pèsent fortement dans la mal-gouvernance, soit prioritairement se taisent et regardent ailleurs (cf. le modèle d'intellectuel³⁸ partagé par Paulin Manwelo) ; il est évident que c'est de l'éducation que, dans une très large mesure, vient la conscience de la gouvernance et la culture conservatrice de l'environnement³⁹, et qui veut faire œuvre utile.

le cas du lac Tanganyika en Afrique, Genève, Globethics.net-focus, n° 25, 2015, pp. 129-130.

38 Pour les caractéristiques duquel Paulin MANWELO, « Quel modèle d'intellectuel pour la RD Congo ? », in *Congo-Afrique*, n°442, février 2010, p. 86, recense les expressions suivantes : ventriloque, penseur organique, servile, corvéable à souhait, mollusque, ayant perdu la liberté de pensée.

39 Lucien WAND'ARHASIMA, *Op. cit.*, p. 158.

3. Utilité de la conscience de responsabilité de l'éducation sur la gouvernance environnementale

La thèse de l'utilité de la conscience de responsabilité de l'éducation sur la gouvernance environnementale peut partir de deux perspectives conceptuelles de l'éducation, qui ont déjà fait l'objet d'une étude sans réserve dans l'article « Éducation et économie humaine en RD Congo, de 1885 à nos jours », paru dans *Congo-Afrique* de septembre 2022⁴⁰. La première perspective est celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la RD Congo :

L'éducation est un des services publics les plus importants et sa qualité a une influence significative sur le niveau du développement et l'évolution d'une nation. Seule l'éducation peut donner à un pays les compétences dont il a besoin pour asseoir durablement la croissance de son économie et améliorer la qualité de vie de sa population⁴¹.

La deuxième perspective est celle de Bernard Lututala Mumpasi :

L'éducation demeure le meilleur levier pour le développement d'un individu et d'une société. Elle dote la personne des connaissances et des compétences qu'il pourra faire valoir sur le marché du travail, en tant qu'indépendant ou salarié. Investir dans l'éducation, c'est non seulement se donner les moyens pour le développement, mais aussi garantir un avenir meilleur pour le pays⁴².

Le même auteur prolonge sa réflexion en ces termes :

Quel rôle pour l'université (et l'école en général) ? [...] Il reste donc de se tourner vers l'école et l'université, vers la science et la recherche. Parce que les deux premières exigences (rendre la classe politique plus nationaliste et réussir une véritable alternative au pouvoir) passent par la troisième (produire cette nouvelle classe politique). Et c'est là que se situe le rôle de l'école et de l'université : "changer les hommes" et "changer la société"⁴³.

Certes, dans la perspective de cette réflexion, il convient de reconnaître que faire la gouvernance des richesses environnementales autrement en RD Congo ne se résume pas à la seule production des règles juridiques. Car, la réglementation comme premier début, intéressant par ailleurs,

40 Dieudonné MUHINDUKA DI-KURUBA, « Éducation et économie humaine en RD Congo, de 1885 à nos jours », in *Congo-Afrique*, n° 567, septembre 2022, p. 903.

41 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE, *Le cahier normatif du système LMD en République Démocratique du Congo, document de travail*, mars 2018, p. IX.

42 Bernard LUTUTALA MUMPASI, « L'économie congolaise à l'épreuve de la dynamique démographique » in Université de Kinshasa, Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES), *Cahiers économiques et sociaux*, Numéro spécial, Kinshasa, Presse Universitaire de Kinshasa, août 2017, p.98.

43 Bernard LUTUTALA, « Science, pouvoir et religion : la République Démocratique du Congo à la croisée des chemins », in A. MBATA MANGU, (éd.), *Revue Africaine de la Démocratie et de la Gouvernance*, numéro spécial, volume 3 et 4, 2017, p. 238.

peut toutefois, quand elle existe, être mal appliquée. C'est pourquoi, de manière synergique, la gouvernance demande aussi l'éducation des acteurs – gouvernants (y compris ceux des collectivités territoriales – et opinions publiques – citoyens et relais d'opinions, et entres autres, les associations).

Éduquer pour, d'abord, transformer les mauvaises volontés en bonnes, forger la volonté de réellement transformer en bien la société et la nature. Car, « Si l'urgence écologique est en général mieux comprise aujourd'hui, la mise en œuvre des mesures indispensables se heurte encore à trop de mauvaises volontés »⁴⁴. De manière générale, on comprend bien de ce qui précède que, dans une démarche plus globale et comme le souligne par ailleurs Kasereka Kavwahirehi, la mission première de l'intellectuel ne soit pas celle d'« être le conseiller des Princes ou de viser le pouvoir et l'argent », mais celle de « penser et dépenser jusqu'au bout les possibilités existentielles de l'événement révolutionnaire, de tenter le pari de changer l'homme en ce qu'il a de plus profond grâce à l'éducation qui ne peut se réduire à une simple transmission des savoirs parfois éculés »⁴⁵.

Éduquer pour que la bonne gouvernance des richesses environnementales entre dans les mœurs des acteurs. Ensuite, éduquer pour pousser les acteurs à donner des signaux qui intègrent la nécessité de préserver l'environnement comme « bien public mondial » ; et, partant, l'avenir de notre planète. Et ce, d'autant plus qu'il est établi théoriquement et empiriquement que l'environnement à une échelle locale donnée – en l'occurrence ici l'« Espace Ville d'Uvira » –, est aussi celui de la planète toute entière, car les phénomènes localisés de destruction de l'environnement ou de réchauffement climatique s'étendent rapidement à l'ensemble de la planète. Dans cette optique, la fonction de contrôle retrouve tout naturellement ses lettres de noblesse.

Le freinage de la consommation des richesses environnementales et de gaz à effet de serre, la préservation de la nature et de la biodiversité, la protection et la gestion de l'eau, la lutte contre les déchets et les pollutions diverses, sont autant de domaines d'action qui exigent non seulement des réglementations adaptées, mais aussi l'engagement sans faille d'une pléiade d'acteurs dans le cadre de véritables politiques au service de l'environnement⁴⁶.

44 Philippe JURGENSEN, *Op.cit.*, p. 45.

45 KASEREKA KAVWAHIREHI, « La misère de l'intellectuel africain ou le prix du péché », in *Congo-Afrique*, n° 442, février 2010, p. 114.

46 Yves PETIT, *Op.cit.*, p. 6.

Notons à ce point du débat qu'il y a lieu de partager les points de vue repris dans les travaux produits par la Conférence de Rio de Janeiro de 1992⁴⁷. Leurs conclusions, coulées dans la Convention sur la biodiversité, notamment en ses articles 12 et 13, recourent en effet nos propres recherches⁴⁸. Déjà en son temps, ces travaux ont mis l'accent sur l'importance de l'éducation et la sensibilisation du public sur l'environnement, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Et ce, non seulement en élaborant des mesures *ad hoc*, mais aussi en assurant la promotion par les médias (niveau de l'éducation non formelle), en mettant un point d'orgue sur l'impératif de leur prise en compte dans le triptyque Famille-École-Société.

L'éducation doit donc partir de la famille nucléaire (niveau de l'éducation informelle)⁴⁹, cellule de base de la société et milieu d'acquisition des notions de l'éducation de base, où les enfants apprennent, par le « truck up », l'attachement au microcosme familial qu'ils rendent propre régulièrement. Cela constitue le lieu d'où découlent alors le patriotisme et, partant, l'amour et la protection de la patrie comme cadre de vie qu'est, entre autres, l'environnement physique et social.

À la suite de l'éducation en famille, l'école (niveau de l'éducation formelle), dans ses échelles maternelle, primaire, secondaire (et professionnelle), supérieure et universitaire, est par excellence un milieu d'apprentissage des valeurs à la fois scientifiques, civiques, patriotiques et environnementales. En effet, le milieu constitue un cadre organisé (éducation formelle) dans lequel se déroulent des activités aussi bien scientifiques que relatives aux besoins biologiques quotidiens qui génèrent, par nécessité, des déchets qui finissent soit dans l'air – avec comme corollaire le changement et/ou le réchauffement climatique –, soit dans des dégradations des sols, des eaux, des rives et du littoral des lacs et cours d'eau, et partant de la biodiversité.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il se dégage deux grandes leçons à tirer de cette expérience de la gouvernance des richesses environnementales. D'une part, la réflexion permet de conclure qu'autant la mal-gouvernance environnementale précise enregistrée dans l'« Espace Ville d'Uvira » permet d'ériger cet espace en exemple de mal-gouvernance pour toute l'échelle provinciale voire nationale, autant il n'est pas absurde d'établir le même

47 ONU, COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Rapport Brundtland. Notre avenir à tous*, 1987.

48 Convention sur la diversité biologique, Nations unies, 1992.

49 L'approche « Passion in Education », que nous partageons sans réserve, distingue l'éducation informelle, l'éducation formelle et l'éducation non formelle, cfr. <http://www.passionineducation/types-of-education-formal-informal-non-formal/> du 05.05.2022.

constat en ce qui concerne l'impératif d'une gouvernance des richesses environnementales accompagnée d'une éducation des gouvernants et des opinions publiques qui les attache à donner des signaux intégratifs de la nécessité de préserver l'environnement comme « bien public mondial ». D'autre part, cette première leçon, en termes de politique publique, que certes il est nécessaire pour le Congo de « passer d'un droit de l'environnement à un véritable droit à l'environnement »⁵⁰, mais que, pour que prenne fin la mal-gouvernance des richesses environnementales, il faut en plus la construction d'une éducation productrice d'intellectuels à même de contribuer à la gouvernance des richesses environnementales pour le bien commun de la société. Ceci nous invite à intérioriser ces propos de Max Kupelesa Ilunga : « l'éducation est, non seulement une formation, mais aussi une condition formatrice nécessaire du développement naturel lui-même »⁵¹. ■



*Numéros disponibles à la librairie du CEPAS
et dans nos différents points de vente*

Au sommaire

Avant-projet d'une nouvelle Constitution de la RD Congo
La Pauvreté sous ses privations aux dimensions multiples
Vaincre la corruption au Congo-Kinshasa
(Comprendre le génocide et le statocide)

⁵⁰ Philippe MERIEU, *Op.cit.*, p. 6.

⁵¹ Max KUPELESA LUNGA, « Effet de la gratuité de l'enseignement primaire en RD Congo », in *Congo-Afrique*, n° 567, septembre 2022, p. 842.